

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2021

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux.  
Le compte rendu de la précédente réunion est adopté en l'état après rappel de son contenu par Monsieur le Maire.  
Il donne lecture de l'ordre du jour.

### PREAMBULE

### INFORMATIONS

### DELIBERATIONS

#### Vote du compte administratif - prades\_de\_salars

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques GARDÉ

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Jacques GARDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 693.49			167 427.58	1 693.49	167 427.58
Opérations exercice	59 720.32	139 425.35	243 233.80	341 041.07	302 954.12	480 466.42
Total	61 413.81	139 425.35	243 233.80	508 468.65	304 647.61	647 894.00
Résultat de clôture		78 011.54		265 234.85		343 246.39
Restes à réaliser	69 000.00				69 000.00	
Total cumulé	69 000.00	78 011.54		265 234.85	69 000.00	343 246.39
Résultat définitif		9 011.54		265 234.85		274 246.39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

## PREAMBULE

## INFORMATIONS

## DELIBERATIONS

### Affectation du résultat de fonctionnement - prades\_de\_salars

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 265 234.85**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	167 427.58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	206 676.58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>97 807.27</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>265 234.85</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>265 234.85</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	265 234.85

**B.DEFICIT AU 31/12/2020**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à PRADES SALARS, les jour, mois et an que dessus.

**QUESTIONS DIVERSES****PREAMBULE****INFORMATIONS****DELIBERATIONS****Vote du compte de gestion - prades\_de\_salars**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques GARDÉ,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**QUESTIONS DIVERSES****PREAMBULE**

## INFORMATIONS

## DELIBERATIONS

### Vote du compte administratif - lot\_camp\_franc

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques GARDÉ

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Jacques GARDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	97 759.65		7 887.77		105 647.42	
Opérations exercice						
Total	97 759.65		7 887.77		105 647.42	
Résultat de clôture	97 759.65		7 887.77		105 647.42	
Restes à réaliser						
Total cumulé	97 759.65		7 887.77		105 647.42	
Résultat définitif	97 759.65		7 887.77		105 647.42	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

## PREAMBULE

## INFORMATIONS

## DELIBERATIONS

### Affectation du résultat de fonctionnement - lot\_camp\_franc

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -7 887.77**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-7 887.77
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-7 887.77</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>-7 887.77</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-7 887.77

Fait et délibéré à PRADES SALARS, les jour, mois et an que dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

## **PREAMBULE**

## **INFORMATIONS**

## **DELIBERATIONS**

### **Vote du compte de gestion - lot\_camp\_franc**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques GARDÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **QUESTIONS DIVERSES**